

# Commission des finances et de l'audit

## Séance du 23 juin 2021

Décision CFA n° 2021-08

### Projet de marché public n° 2020-41 : pilotage opérationnel, administration fonctionnelle et technique du Service d'Administration National des Données et des Référentiels sur l'Eau (SANDRE)

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131 8 à L.131 17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131 28 à R.131 31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n°2019-580 ;
- ▶ **Vu** la décision 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la CCMP du 02 juin 2021, et signé par le Directeur des Finances,

et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

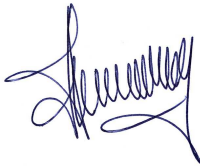
### ARTICLE 1 :

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB du marché n° 2020-41 « pilotage opérationnel, administration fonctionnelle et technique du Service d'Administration National des Données et des Référentiels sur l'Eau (SANDRE) », d'un montant maximum de 6 000 000 € HT sur la durée totale du marché, reconductions éventuelles incluses (soit sur 4 ans au total) avec l'Office International de l'Eau.

### ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché visé.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission des  
finances et de l'audit



Denis CHARISSOU

La Présidente de la Commission des finances  
et de l'audit



Dominique de VILLEBONNE